

## Admission Transfert de la prestation de libre-passage

(ce formulaire est destiné aux assuré(e)s nouvellement affilié(e)s)

De par votre nouvel emploi, vous êtes désormais affilié(e) auprès de CCAP Fondation de prévoyance et nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous vous informons qu'en vertu des dispositions légales, il vous incombe de faire transférer auprès de notre Fondation, la prestation de libre-passage provenant de votre ancienne institution de prévoyance.

Si vous détenez une police ou un compte de libre-passage (auprès d'une assurance, d'une fondation bancaire, de l'institution supplétive), vous êtes également tenu(e) de demander le transfert de ce montant auprès de notre Fondation.

Vous devez simplement envoyer le présent formulaire à l'institution de prévoyance qui gère actuellement votre prestation de libre-passage.

Après réception de votre prestation de libre-passage, nous utiliserons celle-ci pour améliorer vos prestations d'assurance. Vous recevrez un certificat de prévoyance actualisé qui tiendra compte du montant transféré.

L'ancienne institution de prévoyance est tenue de transférer votre prestation de libre-passage selon les coordonnées ci-dessous et de nous faire parvenir le décompte de sortie avec toutes les informations légales.

Nos coordonnées de transfert : CH64 0900 0000 1707 4178 9

CCAP Fondation de prévoyance c/o Caisse Cantonale d'Assurance Populaire Rue de la Balance 4 2001 Neuchâtel

Merci d'indiquer le motif de versement : Nom, Prénom, N° AVS, part LPP,

Nom du nouvel employeur

D'avance, nous vous remercions de votre obligeance et restons à disposition pour toute question relative à votre prévoyance professionnelle.

F-348v17 D-Admission Transfert PLP v.1.7 du 31.01.2018 CCAP